

Le 25 mai 2020

A l'attention des Présidents de départements et de régions

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Depuis la fermeture de nos établissements par arrêté administratif, nous dénonçons l'attitude du monde de l'assurance dans cette crise du Covid-19, et il ne se passe pas un seul échange avec le Gouvernement sans que nous remettions le sujet sur la table.

Depuis le 17 mars, c'est une course de fond que l'UMIH mène sans cesse et nous ne relâchons pas la pression sur le monde des assurances à travers des prises de parole dans les médias, le recensement et l'analyse des contrats existants, notamment par Alain Grégoire désigné coordinateur national sur les assurances par le Conseil d'Administration ou encore le travail de la BPI pour l'évaluation des pertes d'exploitation dans notre secteur.

De son côté, la Fédération Française des Assurances (FFA) n'a eu de cesse de communiquer des informations éloignées de la réalité et a fait preuve de désinvolture vis-à-vis des professionnels, par le refus catégorique et quasi-généralisé de la prise en charge de la perte d'exploitation et par le refus de dialogue avec notre secteur, malgré nos demandes répétées, soutenues par le Gouvernement.

Nous avons été, par ailleurs, stupéfaits de l'explication livrée par la FFA sur sa contribution dans la solidarité nationale, à date de 1,1 milliard € :

- 150 M€ : fonds d'investissement
- 50 M€ : fonds de solidarité
- 300 M€ : gestes commerciaux
- 650 M€ : indemnisation Generali et BPCE

Pour nous, ce sont des ajouts d'éléments qui n'ont aucun sens, les uns envers les autres. Les gestes commerciaux proviennent de gains de sinistres, sur les contrats automobiles ; et le dernier chiffre repose sur des estimations non vérifiables. L'effort net n'est pas adapté à « l'effort de guerre » nécessaire dans cette crise sanitaire et économique sans précédent.

Ainsi, la Présidence Confédérale et les Présidents de branche ont acté les actions suivantes :

1. Une lettre est partie ce jour au Premier ministre, Edouard Philippe et à son ministre de l'économie, Bruno Le Maire, pour leur rappeler leur engagement de légiférer sur la question en cas de désaccord avec le monde de l'assurance : vous trouverez le courrier en pièce jointe.

De plus, nous vous encouragerons à envoyer un courrier, dont le modèle vous parviendra rapidement, à l'ensemble de vos élus locaux, vos députés et vos sénateurs pour amplifier notre action.

2. Des actions judiciaires collectives contre les assureurs qui refusent leur garantie ou qui proposent des indemnisations insuffisantes ainsi que contre la Fédération Française des Assurances en raison de sa communication et ses mots d'ordre visant à faire croire qu'il n'existe aucune solution de garantie d'assurance dans la situation présente.
3. Enfin, nous l'avons dit face au Premier ministre et à ses ministres le 14 mai lors du Comité Interministériel du Tourisme, l'UMIH travaille à une offre d'assurance à proposer aux entreprises du secteur CHR qui prendrait en charge les besoins réels de notre profession. Un groupe de travail autour d'Alain Grégoire a été mis en place ce jour pour proposer cette offre dès que possible.





U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Concernant le volet judiciaire, pour tous les adhérents qui ont une garantie perte d'exploitation, nous les invitons à déclarer leur sinistre selon le modèle de courrier ci-joint et nous les engageons à agir.

Enfin, un dernier mot sur le courrier que vous avez dû recevoir en fin de journée en faveur de la création d'une contribution solidaire CHRD. Nous ne découvrons pas ce projet, nous en avons discuté régulièrement avec les initiateurs. La Présidence Confédérale, le Directoire de l'UMIH et l'ensemble des organisations professionnelles du secteur ont refusé ce dispositif qui prévoit une surtaxe illimitée en engageant toute la profession et sans s'exonérer d'une surprime que nous ne manquerons pas d'avoir.

Merci de votre soutien et de votre confiance.

Amitiés,

Roland HEGUY
Président Confédéral

Herve BECAM
Vice-Président Confédéral



GNC
GROUPEMENT
NATIONAL
DES CHÂNES
HÔTELLIÈRES

SNRTC
SYNDICAT NATIONAL DE LA
RESTAURATION THÉMATIQUE
ET COMMERCIALE

SNRPO
SYNDICAT NATIONAL DE LA
RESTAURATION PUBLIQUE
ORGANISÉE

CSLMF
CHAMBRE SYNDICALE
DES LIEUX MUSICAUX
FESTIFS ET NOCTURNES

SNEG&CO
SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
GAIES & CO

UMIH PRESTIGE
ÉTABLISSEMENTS
DE PRESTIGE

UMIH BOWLING
ÉTABLISSEMENTS
DES BOWLINGS

UMIH NUIT
ÉTABLISSEMENTS
DE NUIT